

Débat d'Orientations Budgétaires 2019



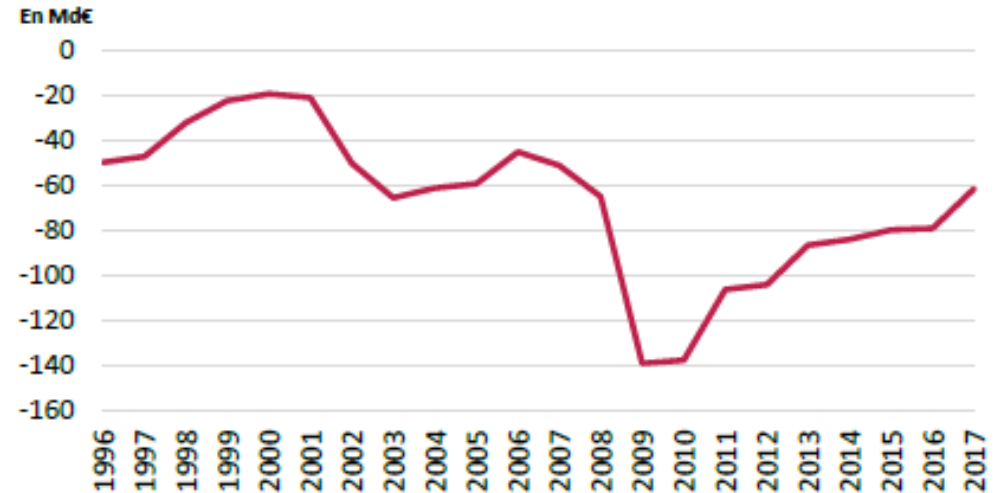


Le contexte national

Un déficit public en diminution

- Fin 2017, **le déficit public s'élève à 61,4 Md€, soit 2,7 % du PIB.**
- *Le déficit public correspond au besoin de financement des administrations publiques.*
- *Il mesure la différence entre l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) et l'ensemble des ressources non financières.*
- Le déficit public résulte surtout du déficit des administrations publiques centrales, en particulier de l'Etat. Une conjoncture moins favorable risque de le voir repartir à la hausse en 2019.

Evolution du déficit public depuis 1996



En Md€

	2017
Ensemble des administrations publiques	-61,4
dont :	
Etat	-65,3
Organismes divers d'administration centrale	-3,1
Administrations publiques locales (APUL)	0,8
Administrations de sécurité sociale (ASSO)	6,3

La DGF 2019

LA DGF

- Le montant de la DGF attribuée au bloc communal reste **stable**.
- Baisse de l'ordre 2% de la dotation de compensation

LA DGF - CCHVS

	Données 2018	Estimation 2019 - AMF	Estimation 2019 - KMPG
Population DGF	9942	9895	
CIF ¹	0.544314		
Dotation de base		78763	
Dotation de péréquation		219655	
Garantie d'évolution		88651	
Majoration			
Bonification			
Contribution de l'EPCI au redressement des finances publiques			
Dotation d'intercommunalité	388 907	387 068	387 068
Dotation de compensation	86 278	84 268	84 552
DGF Totale	475 185	471 336	471 620

LA DGF - CCHVS

- **Vigilance : Maintenir un CIF supérieur à 0.5** car en deçà, il n'y a pas de garantie pour le maintien de la DGF (387 000 €)

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

PLAFOND NATIONAL DE RÉFÉRENCE POUR LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

- 9 ans pour les Régions
- 10 ans pour les Départements et la Métropole de Lyon
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre

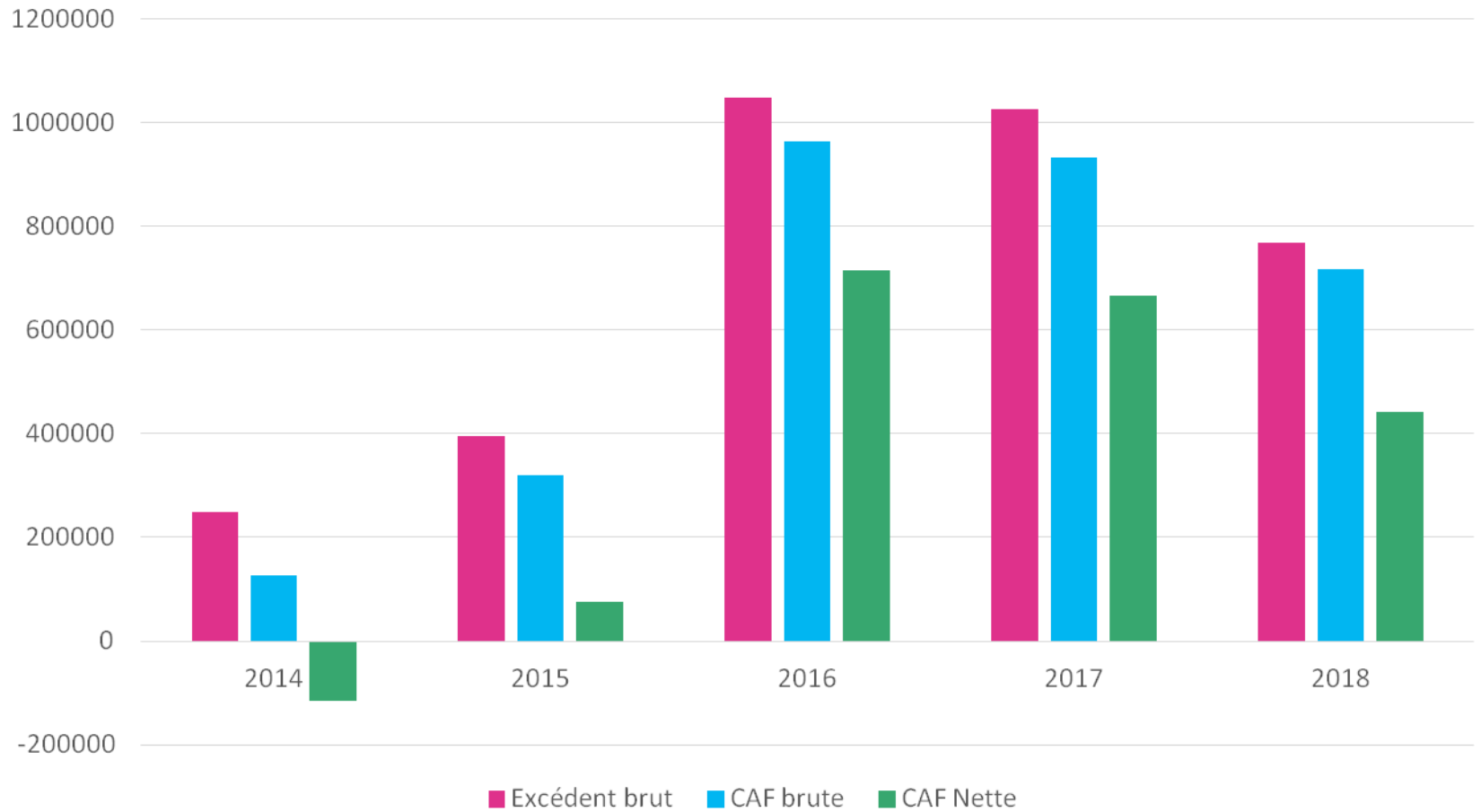


Résultats des exercices 2014 à 2018 tous budgets (hors zones)

<i>En €</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Produits des services (c/70)	1 058 062	980 423	1 017 746	1 040 463	1 037 154
Impôts et taxes (c/73)	1 624 736	1 699 586	2 276 108	2 265 020	2 270 262
Dotations et participations (c/74)	895 998	769 520	765 111	863 232	794 738
Produits de gestion courante (c/75)	75 467	86 072	89 272	90 157	95 109
Recettes courantes de fonctionnement	3 654 263	3 535 601	4 148 234	4 258 872	4 197 263
Charges à caractère général (c/011)	520 920	570 081	519 729	534 400	636 162
Charges nettes de personnel (c/012-c/013)	589 253	569 490	600 727	621 845	686 978
Reversements de fiscalité (c/014)	884 571	883 784	893 567	893 567	893 567
Charges de gestion courante (c/65)	1 411 047	1 116 275	1 091 486	1 183 050	1 212 441
Dépenses courantes de fonctionnement	3 405 792	3 139 630	3 105 509	3 232 862	3 429 147
Excédent Brut Courant (EBC)	248 471	395 971	1 047 725	1 026 010	768 116
Produits financiers (c/76)	0	0	0	0	0
Charges financières (c/66)	146 098	89 204	94 759	75 515	63 521
Produits exceptionnels (c/77 hors c/775)	554 892	367 689	463 852	392 453	491 718
Charges exceptionnelles (c/67)	531 272	354 397	453 159	409 750	478 701
Travaux en régie (c/722)	0	0	0	0	0
Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute	125 993	320 059	963 659	933 197	717 611
Remboursement d'emprunt (c/1641)	240 825	244 039	247 979	266 876	274 993
Capacité d'AutoFinancement (CAF) nette	-114 832	76 019	715 680	666 321	442 618
Capacité de désendettement (années)	26,4	9,6	3,3	3,06	3,64
Taux d'épargne brute (%)	3,0%	8,2%	23%	22%	15,30%



Rappel des résultats des exercices 2014 à 2018 tous budgets (hors zones)



Etat de la dette au 1^{er} janvier 2019

Capital restant dû au 1er janvier 2019 : 2 615 392 €

Capital restant dû par habitant au 1^{er} janvier 2019 : 296 €

Annuité de la dette : 311 492 € (tous budgets confondus)

Données 2018

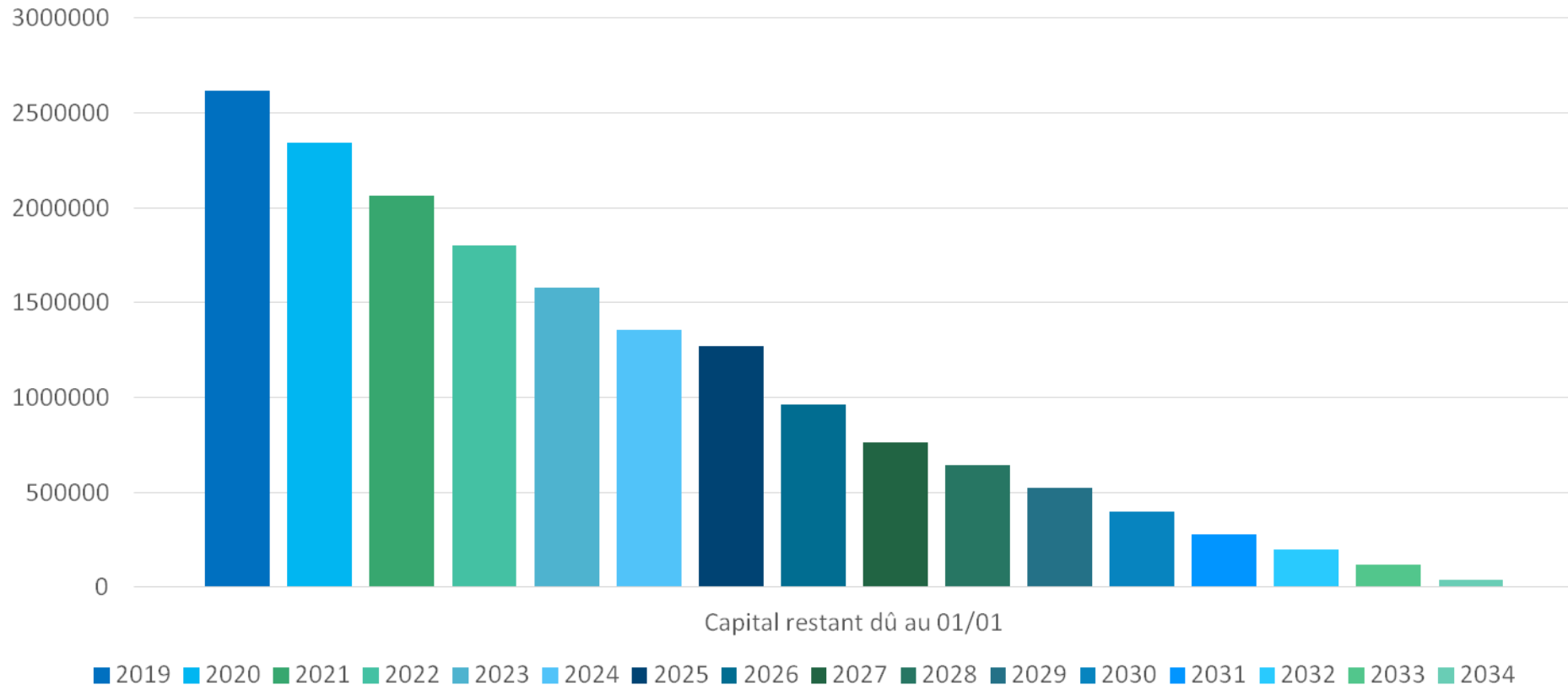
Capital restant dû au 1er janvier 2018 : 2 895 006 €

Capital restant dû par habitant au 1^{er} janvier 2018 : 318 €

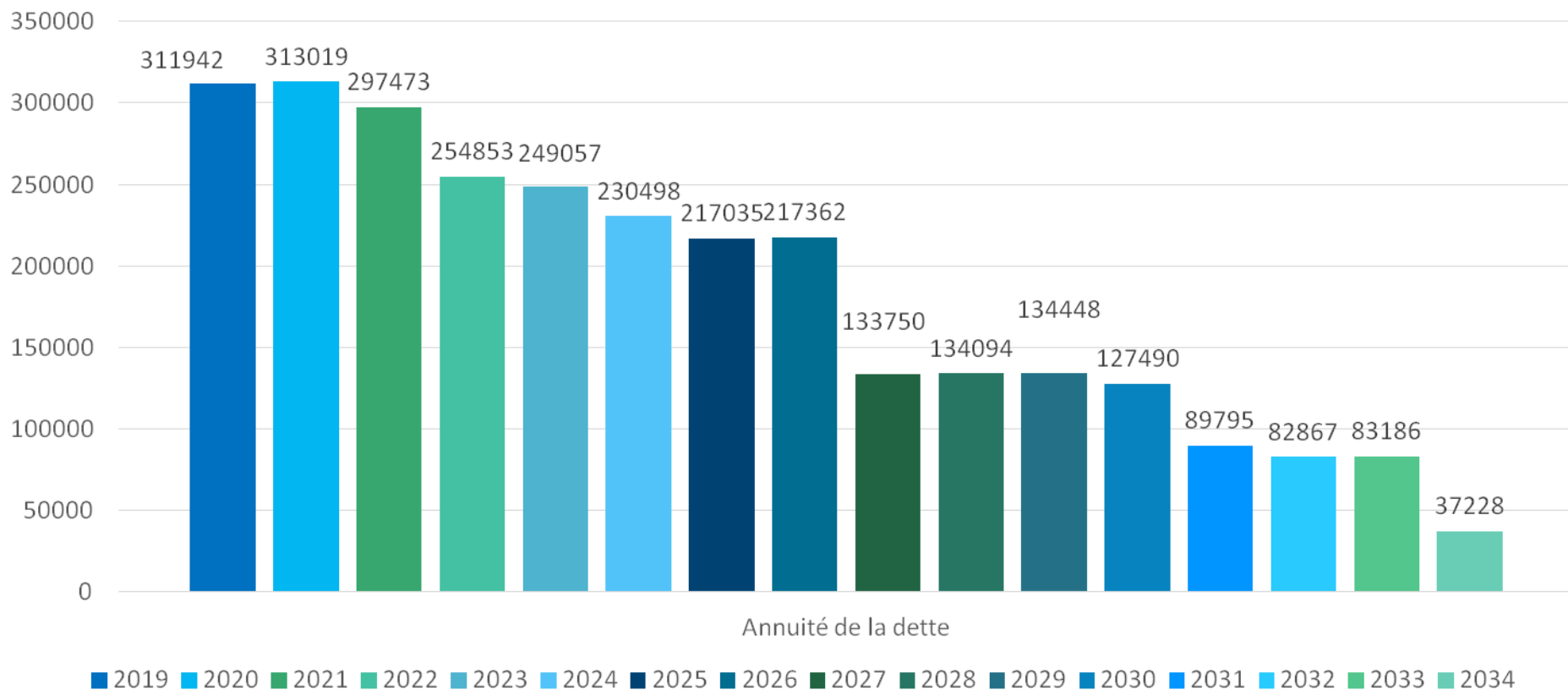
Annuité de la dette : 320 402 € (tous budgets confondus)



Profil d'extinction de la dette (capital restant dû à la fin de chaque année)



Annuité de la dette



Etat du personnel au 01.01.2019

Services	Nombre d'agents	ETP
Périscolaire	13	7.83
Culture - médiathèque	2	1.57
Technique	10	3.71
MSAP	1	1
Communication	1	1
Administratif	6	5.77
Eau / assainissement – étude	1	1
Total	34	21.88

Dont périscolaire : 1 agent en congé maladie (congé pour présence parentale)

Dont technique : 1 agent 0.57 ETP en CAE

médiathèque : 1 agent en congé longue maladie (remplacé à 0.57 ETP)





Orientations et objectifs 2019

Fiscalité

	2016	2017	2018	Proposition 2019
TH	7.52	7.52	7.52	7.52
TFB	5.94	5.94	5.94	5.94
TFNB	12.46	12.46	12.46	12.46
CFE	18.82	18.82	18.82	18.82



RAPPEL RÉPARTITION DE L'IFER RELATIVE AUX INSTALLATIONS ÉOLIENNES EN EUROS POUR 1 EOLIENNE DE 2 MEGAWATTS

Produit de l'IFER pour 1 éolienne de 2 mégawatts (7.57 € par kw – valeur 2019)
 $7,57 \text{ €} * 2000 = 15\,140 \text{ €}$

	Commune	EPCI	Département
Cas d'une commune isolée sans EPCI	20% Soit 3 028 €	0 % Soit 0 €	80 % Soit 12 112 €
Cas d'un EPCI à FA ou FPZ		50 % Soit 7 570 €	30 % Soit 4 542 €
Cas d'un EPCI à FEU (fiscalité éolienne unique)	0 % Soit 0 €	70 % Soit 10 598 €	30 % Soit 4 542 €
Cas d'un EPCI à FPU	0 % Soit 0 €		30 % Soit 4 542 €



Fiscalité éolienne

ARTICLE 178 LOI DU 28 DECEMBRE 2018

Garantir 20 % de produit de l'IFER aux communes

Eolienne

•La répartition des recettes liées à l'IFER

Jusqu'à présent, certaines communes d'implantation n'avaient pas la garantie de recevoir une part de cette imposition, dont le montant s'élevait à 7 400 €/MW en 2017, car le régime fiscal de l'EPCI ne le permettait pas. Dans un tel cas, le produit de l'IFER bénéficiait seulement au département et à l'EPCI. L'article 178 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a modifié le code général des impôts pour garantir que, quel que soit le régime fiscal applicable au sein de l'EPCI, les communes d'implantation perçoivent 20 % de l'IFER, sans modifier le niveau global de l'imposition et tout en leur laissant la possibilité de délibérer pour limiter cette part au bénéfice de l'intercommunalité.



Fiscalité éolienne

PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES EN FEVRIER 2018

Reverser 40 % du produit de l'IFER perçu par la CCHVS
aux communes d'implantation



Développement économique

Projet	Reste à charge CCHVS	Crédits déjà inscrits en 2018	Nouveaux crédits budgétaires
Local traiteur	100 000 €	100 000 €	
Appel à projets FISAC (somme qui sera certainement dépensée sur plusieurs exercices budgétaires)	206 695 €	69 000 € (non consommés)	137 695 €
Achat terrain Giffey		51 731.80 € (frais compris)	- 51 731.80 €
Mission Locale Cotisation à la place des communes	4 797 €		4 797 €
Aide à l'immobilier	60 000 €	58 488.05 €	1 511.95 €
Hébergements touristiques	3 000 €	1 000 €	2 000 €
Haute-Saône Initiative (cotisation)	1 000 €	11 000 €	- 10 000 €
Aide aux communes – reprise commerce	10 000 €		10 000 €
CCI / CMA - convention	7 500 €		7 500 €
TOTAL	392 992€	291 219.85 €	100 772.15 €



Opération programmée amélioration de l'habitat

OBJET	PARTENAIRE	DEPENSES	RECETTES
SUIVI ANIMATION DE L'OPAH DE LA CCHVS	CCHVS	68 472 €	
	ANAH		41 595 €
	CONSEIL DEPARTEMENTAL		13 125 €
PARTICIPATION AUDIT EFFILOGIS	CCHVS	1 500 €	
TOTAL		69 972 €	54 720 €

OBJET	PARTENAIRE	DEPENSES	RECETTES
AIDE AUX TRAVAUX	CCHVS	58 000 €	
TOTAL		58 000 €	



Opération programmée amélioration de l'habitat

Reste à charge CCHVS : 73 252 €

Reste à charge CCHVS 2018 : 79 252 €



ASSAINISSEMENT - EAU

Etudes sur les prises de compétences obligatoires

2019	Dépenses	Recettes (subvention agence de l'eau)
Charges de personnel (1 année sur 2)	50 000 €	40 000 €
Frais divers (déplacement, téléphone, matériel..) (1 année sur 2)	12 000 €	9 600 €
Etude (KPMG)	48 555 €	38 844 €
Total 2019	110 555 €	88 444 €

Prévisionnel 2020	Dépenses	Recettes (subvention agence de l'eau)
Charges de personnel (1 année sur 2)	50 000 €	40 000 €
Frais divers (déplacement, téléphone, matériel..) (1 année sur 2)	4 000 €	3 200 €
Total 2020	54 000 €	43 200 €

► Financement CCHVS 2019 : 22 111 €

► Financement CCHVS 2020 : 10 800 €

► Financement CCHVS total : 32 911 €



Voirie

► INVESTISSEMENT

VOIES	ESTIMATIF
Cornot – Gourgeon (PAT + bitume)	17 000 €
Montigny – Vitrey (PAT + bitume)	21 000 €
Bougey – Gevigney (reprofilage chaussée)	58 000 €
Bougey – Oigney (reprofilage chaussée)	14 000 €
Jussey – VC Le long d'Ogf (fossee + reprofilage + bitume)	13 000 €
Montigny (pose d'un garde-corps)	4 000 €
TOTAL	127 000 €



Voirie

► FONCTIONNEMENT

TRAVAUX	ESTIMATIF
Cendrecourt – Ormoy (curage fossée)	500 €
Bourbevelle – Jonvelle (curage fossée)	2 400 €
Bougey – Augicourt (purge de fossée)	6 100 €
Fouchécourt – Aboncourt	1 500 €
Elagage (Morey – Lavigney, Bougey – Gevigney, Bougey – Noroy, Bougey – Oigney, Cendrecourt- Ormoy, Aisey – Villars, Bourbevelle – Jonvelle)	8 000 €
Point à Temps (4 JOURNEES)	12 000 €
Fauchage	12 000 €
TOTAL	42 500 €



Voirie

Coût total	169 500 €
FCTVA	20 832 €
AIDE DEPARTEMENTALE (estimation 20%)	21 166 €
RESTE A CHARGE CCHVS	127 502 €
RESTE A CHARGE CCHVS 2018 (POUR INFO)	109 537 €



Aménagement numérique

- ▶ Maintien du budget (9 € par habitant)
- ▶ Soit : 90 000 €



Culture

- ▶ **CULTURE 70** : Convention de développement culturel : reconduction
- ▶ **CTL (opération avec la DRAC)** : reconduction
- ▶ **Estivales de Saône** : reconduction (4000 €)
- ▶ **Côté Cour** : Spectacles jeune public (écoles du territoire) reconduction
- ▶ Maintenance logiciel médiathèque reconduction
- ▶ Manifestations à la médiathèque : reconduction

Total du reste à charge CCHVS – fonctionnement : reconduction des crédits 2018



Culture

- ▶ Acquisition de livres, CD, DVD pour la médiathèque selon la convention de partenariat entre la CCHVS et le Conseil Départemental : reconduction
- ▶ Subvention aux 5 bibliothèques du réseau selon convention : reconduction
- ▶ Mobilier (tours/étagères de rangement – Combeaufontaine et Aboncourt) : **1 000€**
- ▶ Achat de mobilier de stockage - Médiathèque: **2 000 € (nouveaux crédits)**

TOTAL investissement : crédits inchangés (répartition différente de 2018 mais équivalente budgétairement)



Tourisme

► Subvention de 80 000 €

Maintien de la subvention

Mise en place de la taxe de séjour : produits attendus au 1^{er} trimestre 2020 pour les produits collectés en 2019



Périscolaire

- ▶ **Maintien des budgets 2017 et 2018 (soit une participation du budget général de 392 742€)**



Jeunesse – sports - associations

- ▶ 2019 : travail sur la mise en place d'une politique d'aides aux associations sportives et culturelles



Environnement

► **GEMAPI : 15 000 € + étude en cours : 6 825 € (somme inscrite au budget 2018 mais non versée)**

Total : 21 825 €



Fonds de concours

▶ **15 000 € de participation pour voirie Vougécourt**



Projet de santé

- ▶ **Portage communautaire**
- ▶ **Versement fonds de concours**



RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS – DOB 2019

	Budget (reste à charge)	Dont Nouveaux crédits par rapport aux crédits 2018
Développement économique	392 992€	100 772 €
OPAH	72 252 €	- 6 000€
Prise compétence eau – assainissement	22 111 €	- 100 000 €
Voirie	155 048 €	+ 45 511 €
Culture	60 647 €	
Tourisme	80 000 €	
Périscolaire	392 217 €	
GEMAPI	21 825 €	
Fonds de concours	15 000 €	-60 000 €
Sonorisation salle de convivialité	22 700 €	22 700 €
Projet de santé	A définir	

